

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe sa licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

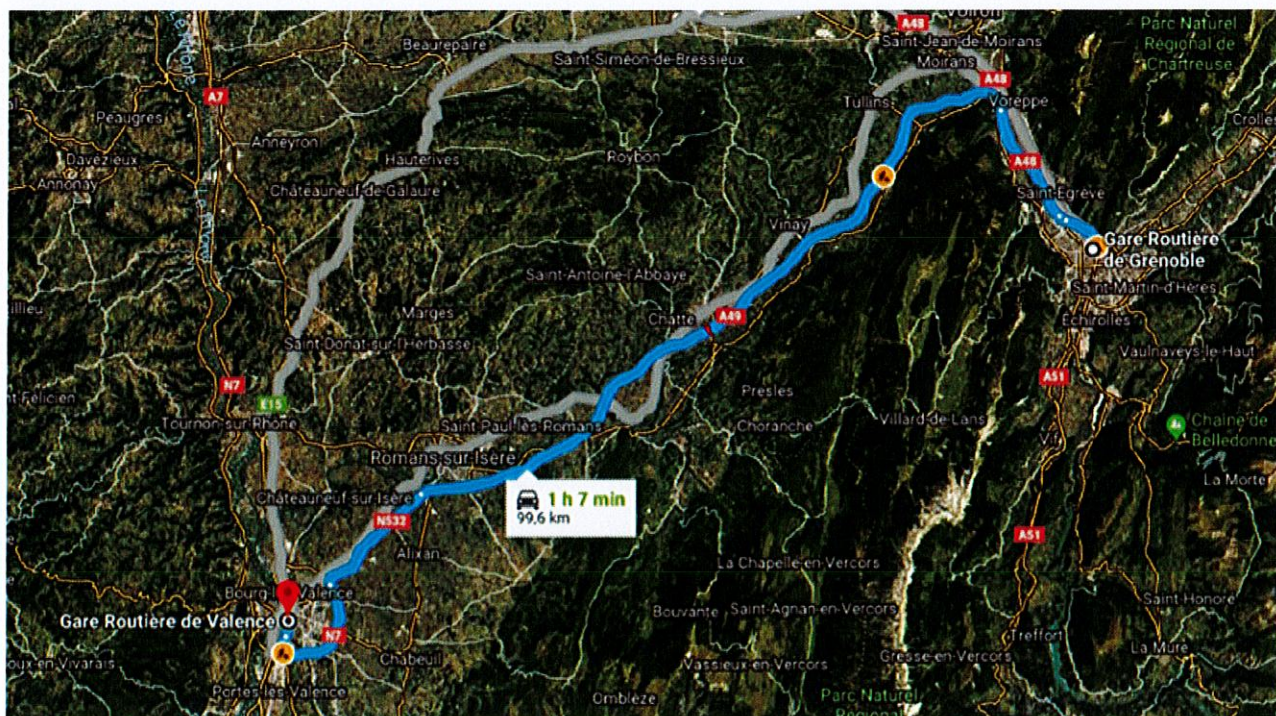
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Cette déclaration annule et remplace la déclaration : D2017-042 : Modification d'horaires et fréquences de passage
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	GRENOBLE 11 Place de la Gare, 3800 GRENOBLE, France Point GPS Google Maps : 45.192833, 5.714294
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	VALENCE GARE ROUTIERE 48, rue Denis Papin - 26000 - Valence - France Point GPS Google maps : 44.926876, 4.892634

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte GRENOBLE VALENCE
Temps de parcours (en heures et minutes)	01H10
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Grenoble Valence" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} \times 10 \text{ trajets jour} \times 365 = 175\,200 \text{ places maximales}$



Origine :

- GRENOBLE 11 Place de la Gare, 3800 GRENOBLE, France
- Point GPS Google Maps : 45.192833, 5.714294

Destination :

- Gare Routière de Valence, 48 Rue Denis Papin, 26000 Valence
- Point GPS Google maps : 44.926876, 4.892634
- Temps de trajet : 1h05

Distance selon Google maps : 99 kms

Jour de fonctionnement	Grenoble – Valence				Valence – Grenoble					
	Aller				Retour					
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 5	Horaire 6
Lundi	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Mardi	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Mercredi	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Jeudi	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Vendredi	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Samedi	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Dimanche	06h00	07h00	08h15	19h00	11h15	11h45	12h45	13h50	15h50	16h50
Fréquence	10 trajets/jours / 365 jours / an									